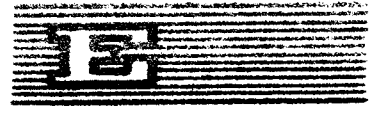


68185



C 0374



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr.  
LIMITEE  
E/ECA/HUS/22  
Décembre 1986  
Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Quatrième réunion du Comité régional  
intergouvernemental mixte des établissements  
humains et de l'environnement  
Addis-Abeba (Ethiopie), 9-13 février 1987

**RAPPORT D'ACTIVITES DANS LE DOMAINE DES ETABLISSEMENTS  
HUMAINS PENDANT LA PERIODE 1985-1986**

## I. INTRODUCTION

1. Conformément aux dispositions institutionnelles qui régissent les activités de la Commission économique pour l'Afrique, le rapport, les recommandations et les résolutions adoptés à la troisième réunion du Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement ont été présentés à la Septième réunion du Comité technique préparatoire plénier qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) du 7 au 14 avril 1986.
2. Le Comité technique préparatoire plénier a étudié le rapport, les recommandations et les résolutions du Comité mixte et il a présenté ses observations et recommandations à la douzième réunion de la Conférence des ministres de la Commission qui s'est également tenue à Yaoundé du 17 au 21 avril 1986.
3. Après avoir examiné les conclusions du Comité technique préparatoire plénier, la Conférence des ministres a adopté la résolution 571(XXI) intitulée "établissements humains" 1/.
4. Dans cette résolution, la Conférence des ministres a entériné le rapport, les recommandations et les résolutions adoptés par la troisième réunion du Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement et elle a, entre autres, invité la Commission des établissements humains à aider le Comité mixte à réaliser les priorités régionales en matière d'établissements humains définies par ledit Comité et, recommandé que soit renforcée la coopération entre le secrétariat de la CEA, le CNUEH, la FAO, l'ONUUDI, l'OIT et toutes les organisations non gouvernementales et intergouvernementales compétentes en vue de promouvoir les activités en matière d'établissements humains dans la région africaine.
5. L'objet du présent rapport est de donner un aperçu général des principales activités entreprises par la Commission économique pour l'Afrique dans le domaine des établissements humains depuis la troisième réunion du Comité mixte en juillet 1985.

## II. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES

6. Les activités entreprises par la Commission économique pour l'Afrique dans le domaine des établissements humains pendant la période allant d'août 1985 à janvier 1987 pour mettre en oeuvre son programme ont porté sur les points suivants :

### A. Planification des établissements humains

- i) Mécanismes d'intégration des programmes de développement des établissements humains dans le processus de développement socio-économique

7. Cette étude a été réalisée à partir de deux réunions de groupes d'experts, une regroupant 10 pays africains francophones et une 10 pays africains anglophones. Tous les aspects relatifs à la planification des établissements humains et de son intégration à la planification socio-économique ont été abordés. Cette étude a permis de proposer des recommandations aux Etats membres de la CEA en vue de parvenir à cette intégration.

---

1/ Voir annexe.

ii) Formation dans le domaine des établissements humains

8. Deux activités principales ont été entreprises dans le domaine de la formation du personnel : un stage de formation et une étude pour le développement des moyens de formation en Afrique.

9. Le stage de formation a été conjointement organisé par la CEA et le gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques du 3 au 21 septembre 1985. Quarante (40) pays africains ont été invités à envoyer des stagiaires et 24 pays ont répondu positivement. Ce stage a permis aux experts africains de recevoir 20 conférences sur les différents aspects de la planification des établissements humains et de visiter des réalisations dans quatre républiques de l'URSS, à savoir : la Russie, l'Ouzbekistan, la Géorgie et l'Ukraine.

10. L'étude qui a été réalisée sur le développement de la formation du personnel a été faite à partir des réponses reçues d'un questionnaire sur les besoins en personnel et les institutions de formation qui a été élaboré et envoyé par la CEA à tous les Etats membres. Cette étude contient un certain nombre de recommandations aux niveaux national et régional qui, si elles sont appliquées, permettront d'améliorer les besoins en personnel.

B. Développement des industries des matériaux de construction et du bâtiment

i) Approche intégrée pour l'évaluation des besoins dans le domaine de la construction en Afrique

11. Cette étude fait apparaître les besoins du secteur de la construction en Afrique, propose une approche pour l'évaluation de ces besoins et les moyens d'arriver à couvrir les besoins. Le document note qu'à moins qu'il n'y ait une intégration des besoins en infrastructures, des secteurs essentiels tels que l'agriculture, l'industrie, le transport et les communications avec le secteur de la construction, les résultats escomptés dans le plan d'action de Lagos et le programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique seront vains. L'étude identifie les domaines dans lesquels une assistance est requise pour améliorer la productivité en vue de couvrir les besoins en infrastructures dans la région.

ii) Promotion de la recherche sur le bâtiment et les matériaux de construction

12. Le Centre sous-régional de recherche sur les matériaux de construction et le bâtiment (CEREM) qui regroupe 5 pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Sénégal et Togo) a mis en place ses organes que sont le Conseil d'administration et le Comité consultatif de recherche; son programme d'activité 1987-1991 a été approuvé. La CEA déploie des efforts pour encourager les autres pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest à participer aux activités du nouveau Centre.

13. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a financé le programme 1985-1986 du Centre sous-régional. Ceci a permis d'entreprendre la mission de consultation auprès des pays participants pour la préparation des documents de base portant sur les dispositions administratives intérimaires pour la phase 1985-1986 et les besoins prioritaires des pays membres. La deuxième réunion du Conseil d'administration et la première réunion du Comité consultatif de recherche se sont tenues et des décisions importantes ont été prises en vue de la poursuite des activités du Centre. Un document de projet a été également préparé et soumis pour financement dans le cadre du quatrième cycle 1987-1991 de programmation du PNUD.

14. En application de la résolution 11 de la Huitième session du Conseil des ministres et Commissaire d'Etat du Centre Multinational de programmation et d'exécution des projets (MULPOC) des Pays des Grands Lacs, une étude de pré-faisabilité en vue de la création d'un Centre sous-régional de recherche sur les matériaux de construction et le bâtiment pour les Etats de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) a été entreprise. L'étude a été effectuée à partir d'une mission conjointe CEA/MULPOC/CEPGL. Elle contient des recommandations et des propositions concernant les modalités pratiques relatives au financement et au calendrier de réalisation.

C. Programme d'institutionnalisation de la participation populaire dans le domaine du logement en Afrique

15. Une étude sur les moyens de mettre en place des programmes d'institutionnalisation de la participation populaire dans le domaine du logement des populations à faible revenu a été réalisée. L'étude fait une analyse des différentes politiques de logement du grand nombre avant de décrire les avantages de la participation populaire et son impact sur la politique du logement. Elle contient un certain nombre de recommandations aux niveaux national et régional en vue de promouvoir la participation populaire comme alternative à la politique de logement des populations à faible revenu.

D. Coopération entre la CEA et d'autres organisations internationales appartenant ou non au système des Nations Unies

16. En application des recommandations de la troisième réunion du Comité mixte, la CEA a maintenu des contacts avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH - Habitat). L'accord de coopération entre les deux organisations est en voie d'être finalisée et, les programmes de travail respectifs seront harmonisés.

17. Conformément aux dispositions de la résolution 32/162 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la CEA a participé sur financement du CNUEH, à la neuvième session de la Commission des établissements humains tenue à Istanbul (Turquie) en mai 1986.

18. La CEA a participé activement à la préparation et aux travaux du séminaire régional sur l'habitat spontané et l'habitat économique organisé conjointement avec l'UNESCO, le Centre expérimental de recherches et d'études du bâtiment et des travaux publics (CEBTP) de Paris et le Ministère du développement urbain et de l'habitat de l'Ethiopie socialiste du 18 au 21 novembre 1985 à Addis-Abeba.

19. Sur la demande de l'Environnement développement action pour le Tiers monde (ENDA - Tiers monde) et de l'Université des Nations Unies (UNU), la CEA a participé à l'organisation d'un séminaire sur l'énergie et l'alimentation des populations urbaines déshéritées du Tiers monde du 9 au 13 décembre 1985 à Addis-Abeba.

20. Sur invitation de la Fondation allemande pour le développement international (DSE) et l'Institut international de banque d'épargne (ISBI) sis à Genève, et en collaboration avec la Banque allemande d'épargne et giro association (DSGV), la CEA a participé à un séminaire qui a été organisé à Berlin Ouest (République fédérale d'Allemagne) du 15 au 23 janvier 1986 et auquel 11 pays africains avaient été invités. Les pays africains ont été pour la plupart représentés par des directeurs de banques nationales. Le thème principal du séminaire portait sur le financement de l'habitat des populations à faible revenu en Afrique.

21. La CEA a également maintenu le contact avec plusieurs organisations dont la FAO, l'OIT et la Réunion internationale des laboratoires d'essais et de recherche sur les matériaux de construction (RILEM) en vue de mettre en oeuvre des activités communes.

E. Problèmes relatifs à la mise en oeuvre des activités

22. On ne mesure pas souvent pleinement le rôle que les établissements humains peuvent jouer dans le développement. Par suite, les ressources allouées au programme dans ce secteur sont loin de correspondre au rôle essentiel de ce secteur. Etant donné les difficultés budgétaires que connaît l'Organisation, le budget opérationnel de la section des établissements humains a été réduit à néant. C'est ainsi que les fonctionnaires de la section n'ont pu fournir des services consultatifs aux Etats membres et mobiliser des fonds extrabudgétaires pour l'exécution du programme de la section.

23. Jusqu'à une époque récente, le programme relatif aux établissements humains n'a pas bénéficié de la coopération technique bilatérale. A ce jour, seul le Programme des Nations Unies pour le développement a contribué à l'exécution du projet de production de matériaux de construction dans la région africaine. Dans l'espoir que le PNUD continuera de fournir cette assistance, la CEA a élaboré et présenté un descriptif de projets tendant à l'extension du projet initial. De même un descriptif de projet a été établi sur la promotion des établissements humains à titre d'appui à l'exécution du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique. Le projet porte sur la rationalisation des modèles d'utilisation de terres conformément aux politiques relatives aux programmes de redistribution et de réinstallation des populations arrêtées par le Programme prioritaire. Ledit descriptif vient d'être présenté aux donateurs intéressés.

571 (XXI). Etablissements humains

La Conférence des ministres,

Rappelant ses résolutions 316 (XIII) du 1er mars 1977 portant création du Comité régional intergouvernemental des établissements humains et 358 (XIV) du 27 mars 1979 sur les établissements humains,

Rappelant également sa résolution 408 (XVI) du 10 avril 1981 dans laquelle elle a élargi le mandat du Comité régional intergouvernemental aux questions relatives à l'environnement,

Ayant examiné le rapport de la troisième réunion du Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 22 au 26 juillet 1985,

Convaincue que les besoins en matière d'habitat et de construction demeurent très importants et absorbent une part de plus en plus grande des ressources des Etats membres et que ces derniers devraient bénéficier d'une assistance accrue pour y faire face,

Consciente du rôle primordial que doit jouer la recherche appliquée dans l'amélioration de la situation des établissements humains en général et dans la promotion des industries locales des matériaux de construction et du bâtiment en particulier,

Rappelant, à ce propos, les conclusions, résolutions et recommandations adoptées par différentes réunions, en particulier les récentes réunions des organes directeurs des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets tenues en 1986,

1. Fait siens le rapport et les recommandations adoptés à la troisième réunion du Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement ainsi que les conclusions pertinentes des récentes réunions des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets dans ce domaine;
2. Prie instamment les Etats membres, en collaboration avec le secrétariat de la CEA, de prendre les mesures appropriées pour assurer l'exécution des activités spécifiques recommandées par le Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement lors de sa troisième réunion;
3. Invite la Commission des établissements humains à aider le Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement à réaliser les priorités régionales en matière d'établissements humains définies par ledit Comité;
4. Félicite le secrétariat exécutif de la CEA, le PNUD, l'ONUDI, ainsi que les pays et organismes donateurs, bilatéraux et multilatéraux, pour l'assistance appréciable qu'ils ont fournie à ce jour dans le domaine de la promotion des industries locales des matériaux de construction et du bâtiment dans la région africaine;
5. Prie en particulier le Secrétaire exécutif de la CEA de tout mettre en oeuvre pour que la recherche appliquée dans le domaine du développement des industries locales des matériaux de construction et du bâtiment, sur des bases sous-régionale et régionale, puisse bénéficier, au cours de la période 1987-1991, d'une assistance substantielle du PNUD, des autres organismes et pays donateurs ainsi que des organisations non gouvernementales intéressées;

6. Recommande que soit renforcée la coopération entre le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et toutes les organisations non gouvernementales et intergouvernementales compétentes en vue de promouvoir les activités en matière d'établissements humains dans la région africaine.

247<sup>ème</sup> séance,  
19 avril 1986.